



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 septembre 2023 à 20H00.

Sous la Présidence de M. René WUNENBURGER, Maire.

Conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **15**

Conseillers présent(s) : **13**

Conseillers absent(s) : **2**

Procuration(s) : **2**

Conseiller supplémentaire : **1**

Présents : Mmes et MM. Frédéric BIEBER ; Danielle CANAC ; Xavier CYREK ; Hélène GERAULT ; Alain HABER (adjoint) ; Florence HOOGSTOEL-MILLOUX ; Jean-François HURST ; Chantal JACOB (adjointe) ; Marie KREYE-DAUER ; Clarisse LANGER ; Pierre OSTER (conseiller délégué) ; Claude WERLÉ.

Absents excusés : M. Nicolas GINTER donne procuration à M. Pierre OSTER, Mme Julie FLICK donne procuration à M. Xavier CYREK.

Présent avec voix non délibérative : M. Bruno SCHUG.

Date de la convocation : 28 août 2023.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 10 juillet 2023.
3. Décision modificative au BP 2023.
4. Location de la chasse (période 2 février 2024 au 1^{er} février 2033) : résultat de la consultation des propriétaires fonciers concernant le produit de la chasse.
5. Autorisation pour M. Le Maire à agir en justice pour l'expulsion d'une locataire au 1 rue Principale (logement communal).
6. Projet d'acquisition du bâtiment au 1 rue Principale par l'entreprise ESTRELA DESIGN.
7. Etat d'avancement sur le lotissement « Kleinfeld ».
8. Point sur la zone d'activité.
9. Sculpture en grès de la « Vierge à l'Enfant ».
10. Organisation des Journées du Patrimoine à Griesheim-sur-Souffel.
11. Comptes-rendus de réunions.
12. Agenda.
13. Divers.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Danielle CANAC est désignée comme secrétaire de séance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du compte-rendu du Conseil municipal du 10 juillet 2023.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Adopte le Procès-verbal du conseil municipal du **10 juillet 2023**.

3. Décision modificative au BP 2023.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget primitif 2023 de la commune,

Vu l'article 716 du Code civil,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2023 aux motifs suivants :

La commune a reçu un courrier de la DRFIP nous informant d'un prélèvement sur l'avance de fiscalité de juillet 2023 d'un montant de 5274€ pour hausse du taux de la taxe d'habitation entre 2017 et 2019.

Afin de pouvoir comptabiliser ce prélèvement, il faut prévoir les crédits budgétaires du BP 2023 au chapitre 014 compte 739118, en section dépense de fonctionnement.

Constatant l'absence de crédits au chapitre 014, il convient donc de prendre une décision modificative au BP 2023 pour abonder ce chapitre budgétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'abonder le chapitre budgétaire 014 à hauteur de 5 700,00 € (dépenses de fonctionnement).**
- **D'abonder les imputations 741121 et 741127 (recettes) pour équilibrer la section de fonctionnement.**

FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	COMPTE	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	MONTANT
014	739118	+ 5 700 €	74	741121	+ 4 500 €
				741127	+ 1 200 €
	TOTAL	+ 5 700,00 €		TOTAL	+ 5 700,00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Location de la chasse (période 2 février 2024 au 1^{er} février 2033) : résultat de la consultation des propriétaires fonciers concernant le produit de la chasse.

En application de l'article L 429-13 du Code de l'environnement, les propriétaires des fonds situés sur le territoire communal de la chasse **ont été consultés par écrit, avec un délai de réponse fixé au 22 août 2023** en vue de l'affectation du produit de la location de la chasse pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Les propriétaires ont été informés que :

- ✓ **La décision d'abandon doit être prise expressément et à la majorité des deux tiers des propriétaires représentant les deux tiers des surfaces chassables ;**
- ✓ **Le produit de la location est destiné à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole.**
- ✓ **Si la majorité requise n'est pas atteinte, le produit est reversé aux propriétaires.**

Les résultats de la consultation sont les suivants :

- **Nombre de propriétaires concernés : 197**
- **Surface totale des terrains concernés : 371 ha 59a 85ca**
- **Nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon : 140**
- **Surface globale appartenant à ces propriétaires : 333 ha 16a 0ca**

En conséquence, le maire constate que **la majorité requise est atteinte pour l'abandon du produit de la chasse à la commune.**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Autorisation pour M. Le Maire à agir en justice pour l'expulsion d'une locataire au 1 rue Principale (logement communal).

Pour défaut de paiement des loyers, notre commune entend assigner Madame Meriem ARABA aux fins d'obtenir son expulsion du logement sis 1, rue Principale à 67370 GRIESHEIM SUR SOUFFEL ainsi que le paiement d'une indemnité au titre de l'occupation sans droit ni titre de ce logement.

En effet, malgré les relances de la trésorerie, la commune n'arrive pas à récupérer les loyers impayés.

Un huissier de justice a été mandaté fin juin, pour que la locataire paye la totalité de la somme dans un délai de deux mois, et fournisse une attestation d'assurance originale. Une procédure contentieuse va être engagée par la commune.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise Monsieur le Maire à saisir le Tribunal de Proximité de HAGUENAU aux fins d'obtenir l'expulsion de Madame Meriem ARABA du logement sis 1, rue Principale à 67370 GRIESHEIM SUR SOUFFEL ainsi que le paiement d'une indemnité au titre de l'occupation sans droit ni titre de ce logement ;**
- **Désigne Maître David GILLIG avocat associé du Cabinet d'avocats SOLER-COUTEAUX & ASSOCIES pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance. »**

La délibération est adoptée par 13 voix pour, 1 contre, 1 abstention.

6. Projet d'acquisition du bâtiment au 1 rue Principale par l'entreprise ESTRELA DESIGN.

VU les articles L 2121-29 du CGCT,

VU les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal,

VU les délibérations n°DEL-048-2022 du 7 novembre 2022 et n°DEL-054-2022 du 12 décembre 2022,

Fin août, M. GRAEFF et Mme Isabelle DANIEL nous ont fait part de leur volonté d'acquérir le rez-de-chaussée du bâtiment de l' « ancienne Poste », en attendant d'acquérir la totalité du bâtiment.

Actuellement, ESTRELA DESIGN loue le local commercial pour un loyer de 1 000 €/mois (délibération N°DEL-005-2023 du 6 février 2023).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise M. Le Maire à entamer les démarches pour l'acquisition du rez-de-chaussée au 1 rue Principale par ESTRELA DESIGN, et à étudier l'élaboration d'un règlement de copropriété pour ce projet.**
- **Autorise M. Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

7. Etat d'avancement sur le lotissement « Kleinfeld ».

Les travaux d'aménagement du lotissement ont commencé depuis la mi-juillet.
Des réunions de chantier se déroulent les mercredis à 14h00.

Les fouilles archéologiques (1ère tranche) sont terminées depuis mi-juillet.
Réunions de chantier le mercredi en début d'après-midi pour faire l'état d'avancement de la viabilisation du lotissement KLEINFELD.
Construction de la future voirie. Pose du cordon d'assainissement principal.

Commercialisation des lots avec des dépôts de permis prévus fin octobre/début novembre.

Proposition de baptiser les voiries "Rue du Kleinfeld" et "Impasse des Mérovingiens".

8. Point sur la zone d'activité.

La DUP n'a pas été mise en œuvre (délibération du 5 juin 2023), car le propriétaire concerné a accepté de vendre la parcelle concernée, pour le projet de zone d'activité.

Une réunion a eu lieu en mairie, le mardi 22 août dernier avec l'aménageur pour faire le point sur l'avancement du projet, avec le groupe U et les menuiseries (MONSCHIN, JOST), qui ont confirmé leur intérêt pour s'installer dans la zone.

Les entreprises « Hédonia » (basée à Wiwersheim) et la société « A2L Equipements » seront associées pour une prochaine réunion.

Il est prévu de déposer le permis d'aménager en décembre 2023. Le débat sur la présence d'une station d'essence a été abordé.

La question de l'accessibilité de la zone d'activité sera traitée par la Communauté de communes du Kochersberg.

9. Sculpture en grès de la « Vierge à l'Enfant ».

Une convention a été signée en mars dernier pour la mise à disposition par le musée l'Œuvre Notre-Dame de Strasbourg, de la sculpture en grès de la « Vierge à l'Enfant » à l'Eglise Saint-Pancrace de Griesheim-sur-Souffel.

La sculpture de la « Vierge à l'Enfant » a été prise en charge par Mme GODINOT pour la restauration à Nancy. Le transport de l'œuvre a eu lieu le mardi 9 mai, depuis Musée de l'Œuvre Notre-Dame (Strasbourg).

Elle va être installée **le 14 septembre 2023 dans l'Eglise Saint-Pancrace.**

10. Organisation des Journées du Patrimoine à Griesheim-sur-Souffel.

Les Journées du Patrimoine se dérouleront les samedi 16 et dimanche 17 septembre 2023. Le programme est le suivant :

- Présentation de la sculpture de la Vierge à l'Enfant, par le Président du Conseil de Fabrique, M. Jean-Paul KRANTZ.
- Visites guidées du Nellkopf, le samedi à 14h30 et à 16h30.

11. Comptes-rendus de réunions.

Vie communale :

12 et 20 juillet : refonte et mise à jour site internet.

11 août : réunion expertise sinistre 13 rue de la Mairie. *Prise d'un arrêté de mise en sécurité (risque d'effondrement du bâtiment).*

18 août : réunion CCID. *Compte-rendu disponible en mairie.*

1^{er} septembre : réunion AF. *Parcelle zone d'activité, mise en place de la TVA à partir du 1^{er} janvier 2024.*

CoKoKo :

9 août : réunion CAO.

Autres :

11 juillet, 18 août : réunion concernant l'abattage et le diagnostic des arbres le long de la RD31 avec la CEA. 24 arbres seront coupés et 29 replantés, à partir du 9 octobre 2023.

4 septembre : commission locale de l'eau.

12. Agenda.

L'agenda a été distribué avec la note de synthèse.

13. Divers.

- **Ateliers citoyens à Dingsheim** : samedi 16 septembre 2023 de 9h00 à 12h00.
- **Réunion SIVOM** : 13 novembre (Griesheim).
- Les travaux de la rue Principale seront terminés le 8 septembre avec la mise en place des coussins berlinois.
- Pour la rentrée 2023-2024, les effectifs pour l'école maternelle sont les suivants :
 - Petite Section : 17 présents
 - Moyenne Section : 19 présents
 - Grande Section : 21 présentssoit un total de 57 élèves.

Concernant l'école élémentaire, l'effectif total est de 121 élèves.

L'effectif global du RPI est donc de 178 élèves (pour rappel, le seuil de fermeture est de 168 élèves).

Séance close à 22h50.

Prochaine séance prévue le 2 octobre 2023 à 20h00.

Secrétaire de séance	Maire
----------------------	-------

Retrouvez tous les comptes-rendus du Conseil municipal sur notre site Internet :

www.griesheim-sur-souffel.fr